

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont

Canton de St Just-en-Chaussée

Séance du vendredi 7 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept juin, à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GERMAIN Sylvain, maire.

Membres présents :

Mr Sylvain GERMAIN, Mr Jean-Marc EVRARD, Mr Jean-Claude LAMOISE, Mr Pascal VIGIER (arrivé à 19h), Mr Patrick VAN DAELE, Mr Philippe CNUUDE, Mr Olivier RUBIGNY, Mme Michèle HEMARD, Mme Corinne DELATTRE, Mme Claudy DENAIN.

Membres absents :

- Mme Cydalia RUCQUOY (pouvoir à Mr Sylvain GERMAIN),
- Mr Maurice HERMENT (pouvoir à Mr Olivier RUBIGNY),
- Mr Vianney MULLIEZ.

Le quorum (sept-7) est atteint puisque 9 conseillers sont présents: le conseil municipal peut légalement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Budget Commune : délibération modificative n°1
- Avenant n°2 du marché « Amélioration de la circulation douce des trottoirs rues St Pierre et St Antoine »
- Attribution du marché « Travaux de création d'un bassin de collecte des eaux pluviales par réhabilitation de l'ancienne lagune »
- Acceptation de devis « Contrôles extérieurs » pour les travaux de réhabilitation des réseaux de la cité HLM
- Questions diverses

A – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres élus présents et représentés (11 voix POUR).

B - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Mr Jean-Marc EVRARD, secrétaire de séance à l'unanimité des membres élus présents et représentés (11 voix POUR).

C – BUDGET COMMUNE : DELIBERATION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le maire informe les membres du conseil de l'achat d'un matériel pour faciliter le

travail des agents d'entretien. Cet achat n'était pas prévu au budget prévisionnel, aussi il convient de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
2157 : matériel	1 050,00		
2152 – 19 : voirie	- 1 050,00		
TOTAL DEPENSES	0,00	TOTAL RECETTES	0,00

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant	Article (Chapitre) - Opération	Montant
TOTAL DEPENSES	0,00	TOTAL RECETTES	0,00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR), décident :

- **D'APPROUVER** les écritures budgétaires exposées ci-dessus,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2024-30**.

D – AVENANT N°2 « AMÉLIORATION DE LA CIRCULATION DOUCE DES TROTTOIRS RUES ST PIERRE ET ST ANTOINE »

Monsieur le Maire rappelle que la tranche conditionnelle rue St Antoine des travaux du marché s'est déroulée en avril et la réception des travaux a eu lieu le 22 mai 2024. Un avenant n°2 au marché initial dont l'objet est la modification des prestations avec augmentation dans la masse suivant les prix du DCE d'un montant total de 4 171,08 € HT est nécessaire.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (11 voix POUR), décident :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant n°2 d'un montant total de 4 171,08 € HT,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2024-31**.

E – ATTRIBUTION DU MARCHE « TRAVAUX DE CREATION D'UN BASSIN DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES PAR REHABILITATION DE L'ANCIENNE LAGUNE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a été mise en demeure par la préfecture de dépolluer l'ancienne lagune d'épuration des eaux usées. Avec l'aide de l'ADTO-SAO et de VERDI, un marché public a été publié ; 4 offres ont été reçues, une offre de base et une variante de la part de COLAS et de la part de SADE. Une réunion s'est tenue ce mercredi 5 juin 2024 à 15h30 à la mairie d'Esquennoy. Lors de cette réunion, le maître d'œuvre (VERDI) a présenté l'analyse des offres reçues pour les travaux de curage des lagunes.

Base SADE	Variante SADE	Base COLAS	Variante COLAS
915 000 € HT	419 850 € HT	980 000 € HT	360 000 € HT

L'offre la plus avantageuse financièrement est la variante de COLAS. Cependant, VERDI attend un retour de la DDT concernant cette offre variantée pour finaliser son rapport. En effet la DDT est invitée à se prononcer sur le process qui consiste à « stocker les boues sur site afin de permettre leur égouttage, traiter les égouttures et mettre en place un liant à base de chaux pour utiliser les boues comme remblai ou merlon sur le site une fois séchées » et son adéquation avec la mise en demeure prononcée.

Délibération reportée en attente de la réponse de la DDT sur l'adéquation avec la mise en demeure.

F – ACCEPTATION DE DEVIS « CONTROLES EXTERIEURS » POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX DE LA CITE HLM

Arrivée de Mr Pascal Vigier à 19h.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des « contrôles extérieurs » réalisés par une entreprise indépendante de la SADE doivent être faits en cours de travaux lors de la réhabilitation des réseaux de la cité HLM pour vérifier l'étanchéité des réparations. Trois devis ont été demandés par l'Assistance à Maitrise Ouvrage Amodiag, et sont présentés au conseil municipal :

ASUR : 9 477,25 € HT	NCA : 9 778,60 € HT	SATER : 14 988,00 € HT
----------------------	---------------------	------------------------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, par 10 voix pour NCA et par 1 voix pour ASUR) décident :

- **D'ACCEPTER** le devis de NCA pour un montant de 9 778,60 (neuf mille sept cent soixante-dix-huit euros et soixante centimes) € HT,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2024-32**.

G – QUESTIONS DIVERSES :

1/ Remerciements

Monsieur le Maire fait passer aux membres du conseil municipal les remerciements de la famille Hemard suite à l'inhumation de madame Danièle Hemard.

2/ Blason d'Esquennoy

Monsieur le Maire montre aux membres du conseil municipal les 4 propositions de blason envoyées par monsieur Binon ; la version 4 est validée à l'unanimité des membres présents ; un conseiller fait remarquer qu'il y a un blason sur le panneau de la rue du creuzet : sa signification sera demandée à monsieur Binon pour savoir si c'est un blason générique de décoration ou un ancien blason d'Esquennoy.

3/ Défilé flamme olympique du 18/7 à Breteuil

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier d'organisation reçu de la part de la CCOP :

la flamme olympique arrive à Breteuil place du jeu de paume à 13h45 et passe par le stade Jacques Descamps à 14h05 ; le défilé et des animations auront lieu de 14h30 à 18h ; la délégation d'Esquennoy pourra être composée du sportif choisi pour représenter la commune ainsi que des sportifs qui s'étaient portés volontaires mais non retenus pour représenter la commune.

4/ Location salle des sports

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association sportive FORME recherche une salle des sports dans le but de mettre en place une formation BPJEPS - APT dans le nord de l'Oise et le sud de la Somme aux alentours de la rentrée 2024. Après une visite sur place, l'association semble vouloir concrétiser la location de la salle des sports plusieurs lundis de 8h30 à 11h30 puis de 13h30 à 16h30 pendant l'année scolaire 2024-2025 ; le financement de cette location de salle est soumise à l'obtention de subvention de la part de l'association qui reviendra vers la commune pour nous informer de la suite à donner.

5/ PLUIh

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal habitat qui va se substituer à terme à nos documents d'urbanisme (RNU) ; la première étape de diagnostic se termine ; d'ici la fin de l'année, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui déterminera les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic, va commencer. Il exposera le projet d'urbanisme et définira les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

De plus, la réforme de la Zéro Artificialisation Nette va aussi se mettre en place et rajouter des contraintes sur les nouvelles constructions possibles dans les communes.

La commission urbanisme (ouverte à tous les conseillers municipaux) sera à réunir pour réfléchir aux projets d'urbanisme, orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques au niveau de la commune d'Esquennoy ; il est décidé de coupler cette réunion avec le prochain conseil municipal d'attribution du marché de dépollution des anciennes lagunes.



6/ Elections européennes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le tableau de tenue du bureau de vote est complet ; par contre, il convient de prévoir suffisamment de présents pour le dépouillement : Sylvain Germain, Jean-Marc Evrard, Pascal Vigier, Patrick Van Daele, Corinne Delattre, Claudy Denain se portent volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Signatures

<p>Mr. Sylvain GERMAIN, Maire</p> 	<p>Mr Jean-Marc EVRARD, Secrétaire</p> 
---	---